

## **REGLEMENT GENERAL POUR L'OBTENTION DES GRADES « DAN » EN JU – JITSU**

1. Les candidats ont la possibilité de présenter l'examen par U.V. en deux fois s'ils le désirent (en 3 fois si plus de 50 ans).
2. A chaque passage de grade « DAN », la présentation de la licence et du carnet sportif sera exigée. Le candidat veillera à faire signer celui – ci lors de chaque participation aux compétitions, stages, recyclages, entraînements (Prov. Rég. Nat, Intern.).
3. Le carnet sera la preuve de la participation régulière aux manifestations fédérales.
4. Les candidats seront classés en 3 catégories :
  - Filière normale : temps normal de passage.
  - Filière compétition : passage avec possibilité de réduction de temps.
  - Filière enseignement : passage avec possibilité de réduction de temps.
5. Pour se classer en filière compétition, le candidat devra satisfaire sur le plan des résultats obtenus et de la fréquence de participation aux compétitions internationales. L'analyse des résultats sera soumise au jugement de la commission des grades. Les critères d'évaluation seront discutés en commission des grades chaque année en décembre.  
L'analyse des résultats sera soumise au jugement de la Commission des grades.
6. Pour se classer en filière enseignement, le candidat devra être porteur d'un titre pédagogique en Ju–Jitsu reconnu par l'ADEPS : Moniteur ou Aide – moniteur.
7. Une cote inférieure à 5/10 dans un U.V., obligera le candidat à représenter la matière dans laquelle il a échoué.
8. Pour réussir, le candidat doit obtenir au moins 6/10 des points sur le total de tous les U.V.
9. Système de cotation : cotation individuelle des membres du jury et établissement d'une moyenne ; d'abord par matière, ensuite générale.
10. Les lauréats de ces examens recevront leur nouveau grade à l'issue des délibérations du jury. Pour recevoir leur grade, ils devront se présenter, en judogi, sur le tapis.

N.B. : Présences aux stages : minimum 2 par année.  
Présences aux recyclages « enseignant » : 2 par année.

**TEMPS ET AGES MINIMA DE PASSAGE DES GRADES**  
**« DAN »**

Grade du candidat	Age minimum pour l'obtention	Temps minimum de pratique dans le grade			
		Candidat normal	Compétiteur Fighting Duo	Enseignant Adeps JJ	
				AM	M
1 <sup>er</sup> Dan	16 ans	2 ans	1 an 1/2	-	-
2 <sup>ème</sup> Dan	19 ans	3 ans	2 ans	2	2
3 <sup>ème</sup> Dan	23 ans	4 ans	3 ans	3	3
4 <sup>ème</sup> Dan	28 ans	5 ans	4 ans	5	4
5 <sup>ème</sup> Dan	33 ans	6 ans	5 ans	6	5
6 <sup>ème</sup> Dan	Sur avis de la Commission des grades	Sur avis de la Commission des grades			
7 <sup>ème</sup> Dan	Sur avis de la Commission des grades	Sur avis de la Commission des grades			

Minimum 3 ans de licence sans interruption.

## **TEMPS ET AGES MINIMA DE PASSAGE DES GRADES**

### **« KYU »**

<b>Grade du candidat</b>	<b>Age minimum pour l'obtention</b>	<b>Temps minimum de pratique dans le grade</b>	<b>Nombre de leçons de pratique</b>
Blanche	6 ans	4mois	24
Jaune	7 ans	4 mois	32
Orange	9 ans	5 mois	40
Verte	11 ans	6 mois	48
Bleue	13 ans	8 mois	64
Marron	15 ans	1 an	80

N.B. : si fréquentation 2 fois par semaine.

Le tableau ci – dessus ne tient pas compte des interruptions dans la saison sportive (vacances, congés,...). Un délai de 3 ans ½ sera donc exigé entre la ceinture blanche et la présentation à l'examen de 1<sup>er</sup> DAN.

Les temps minimum et le nombre de leçons de pratique indiqués s'appliquent aux adultes et aux adolescents.

Pour les enfants, les temps et les nombres de leçons seront adaptés en fonction de l'âge de l'élève et de sa maturité.

Le passage de barrettes, de ceintures bicolores et autres, permettra de raccourcir les temps de passage des plus jeunes et est laissé à l'appréciation du professeur.

La pratique du Ju-Jitsu chez l'enfant doit être abordée avec prudence et méthode.

De par son aspect ludique et éducatif, le judo sera exploité au maximum et prendra une place essentielle dans la formation des plus jeunes.

La pratique des Shime et Kwantsetsu - waza n'est autorisée qu'à partir de 14 ans et du grade de ceinture verte.